Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260209-D_2026_02_05-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Nombre de Conseillers Municipaux : **Séance du 9 février 2026**

En exercice 13
Présents 11
Votants 13

L'an deux mil vingt six
le neuf février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Date de la convocation
3 février 2026

Présents (11): **MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, ROULLEAUX Adrien,**
Absents excusés (2): Mme MANROT Crystel, GUIHEUX Monique
Pouvoir (2): Mme MANROT donne pouvoir à Mme BOULIGAND
Mme GUIHEUX donne pouvoir à M ROULLEAUX
Madame Myriam RABANNE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-02-05 Droit de préemption (DIA) parcelle AB 337

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles AB 337 10m² située 2 rue des Pervenches 35620 ERCÉ EN LAMÉE. Elle invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par BRIAND concernant la parcelle AB 337 pour une superficie totale de 10m².
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier